

# Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)



N°85 JUIN 2022

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

## Rupture ?

« Macron 2 entend marcher dans les pas de Macron 1 en accélérant.  
Il persiste à prendre la direction opposée à celle de l'intérêt général. »

P. 2



### Le rire de Jean-Michel

«C'était une manière de vivre, de regarder le monde, d'en affronter l'âpreté quand il devenait trop « moche »

P. 3

### Le terme "inclusion" : une nouvelle face de l'exclusion ?

Pour aborder le terme "inclusion", un détour par le terme "exclusion" n'est pas superflu.

P. 5

### Droits de femmes : Quand les régressions ne viennent pas que de la droite ...

P. 8

### Loi Séparatisme : un trompe-l'œil

La loi Séparatisme affaiblit les principes républicains et s'inscrit dans une vision néo-concordataire des relations avec les cultes

P. 9

### Extension du financement public de l'enseignement supérieur privé.

il prospère grâce à la manne de la région Normandie et de la métropole Rouen Normandie

P. 14

## AGENDA

Retrouvez tous les rendez-vous  
sur la page [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



É  
d  
i  
t  
o

## Rupture ?

**Macron 2 entend marcher dans les pas de Macron 1 en accélérant. Il persiste à prendre la direction opposée à celle de l'intérêt général. La verticalité du pouvoir présidentiel - déni d'une séparation des pouvoirs même formelle - a accéléré la transformation des parlementaires en godillots, limité les débats à des procédures législatives accélérées accompagnées d'ordonnances (350 en 5 ans), réduit l'action laïque à une loi Séparatisme aux accents sécuritaires et néo-concordataires.**

### Sommaire

- 2 - Édito : Rupture
- 3 - Chronique du mécréant : le rire de Jean-Michel
- 4 - Mots croisés  
Bray clérical  
Nos adhérents écrivent : Passé décomposé
- 5 - Le terme « inclusion » : une nouvelle face de l'exclusion ?
- 6 - Indispensable mixité sociale au Collège  
Lettre ouverte au candidats aux législatives
- 7 - Hommage du CREAL à Jean-Michel Sahut
- 8 - Quand les régressions ne viennent pas que de la droite...
- 9 - Loi Séparatisme : un trompe-l'œil
- 10 - Textes en ligne
- 11 - Macron 1 et 2 et la laïcité  
Burkini : un buzz profitable aux extrêmes droites
- 12 - Vie du CREAL
- 13 - L'école du futur avec des vieilles recettes ?  
Obin alors !.
- 14 - Extension du financement public de l'enseignement supérieur privé
- 15 - Mineurs en danger à la rue...
- 16 - La Colombie va-t-elle virer à gauche ?
- 17 - Des idées de lecture
- 18 - Disparition de Diana Armengol-Markarian
- 19 - Échos d'ailleurs : ces guerres qu'on ignore...et qu'on alimente  
- Protestation auprès de l'Iran
- 20 - Chronique de Rahan : Rahan est en deuil : Jean-Michel a rejoint le »territoire des ombres. »

Dans le domaine social, le hold-up annoncé sur les retraites donne lieu à des surenchères. Quelques mois avant sa nomination au poste de premier ministre, É. Borne a mis en place la réforme de l'assurance chômage pouvant infliger des baisses d'allocation jusqu'à 43 % avec un objectif de 2,3 milliards € économisés par an sur le dos des plus vulnérables dont les jeunes et les femmes<sup>1</sup>. Alors que la question des salaires est la première préoccupation populaire, l'État aide les patrons en baissant leurs cotisations sociales et impôts de production ou en signant des chèques pris sur le budget national. L'inflation - qui a débuté avant l'agression de l'Ukraine par la Russie de Poutine bénit par le patriarche Kirill I<sup>er</sup> - justifierait la « modération salariale » pour ne pas l'alimenter. Mais les prix de l'énergie et des produits de première nécessité ne grèvent pas trop les budgets des nantis et des actionnaires.

La guerre en Ukraine entraîne un regain des nationalismes, des impérialismes, une crise alimentaire dramatique, une tension sur l'accès à l'énergie, situation propice à jeter aux oubliettes les acquis sociaux, l'écologie. C'est du pain béni pour les spéculateurs et les États-Unis qui engrangent les contrats, écoulent du pétrole et du gaz de schiste devenu rentable quoique toujours aussi dangereux pour l'environnement. Alors qu'en Italie, en Espagne et en Grande-Bretagne, les profits pétroliers exceptionnels vont être taxés à 25 % pour soutenir les ménages, baisser la TVA ou lutter contre les effets de l'inflation, la France s'y refuse toujours pour TotalEnergie qui ne paie pas d'impôt sur les sociétés<sup>2</sup> et pour Engie! Et les thuriféraires de l'énergie nucléaire retrouvent partout de la vigueur. Geoffrey Roux de Bézieux, patron du MEDEF, obtiendra les 35 milliards € de baisse d'impôts de production qu'il réclame pour « décarboner l'industrie<sup>3</sup> ». Deux macronistes se penchent désormais sur le berceau de l'écologie. Amélie de Montchanin (transition écologique) a voté contre l'interdiction du glyphosate et bataillé pour la suppression de l'ISF

(impôt de solidarité sur les fortunes). Agnès Pannier-Runacher (transition énergétique), venant aussi du secteur privé, défend le nucléaire comme indispensable aux enjeux du défi climatique<sup>4</sup>.

La laïcité a été largement absente de la campagne de Macron qui considère la loi Séparatisme comme son grand œuvre (voir Loi Séparatisme, un trompe-l'œil p.9). Le premier quinquennat comme le début du second montrent une préférence pour le culte catholique et une réduction de la laïcité à la neutralité de l'État dans le cadre de la coexistence des convictions. (voir Macron 1 et 2 et la laïcité, p.11).

**Une autre orientation est indispensable, sociale, écologique et laïque. Elle permettrait de lutter contre les droites extrêmes identitaires, politiques ou religieuses mais toutes deux économiquement ultralibérales. Un pouvoir politique - au service des intérêts particuliers confondus avec l'intérêt général, masquant par des rodomontades son incapacité à répondre à l'inquiétude générale sur l'avenir de la planète, oubliant l'objectif émancipateur de la laïcité qui « propose de faire du bonheur de vivre le seul projet commun qui rassemble l'humanité<sup>5</sup> » - entrainerait la désespérance. Et nous ne le laisserions pas faire. Serions-nous soumis éternellement à l'ordre social et économique existant présenté comme un dogme transcendant intouchable ? Une politique de rupture est nécessaire. □**

Francis VANHÉE, président du CREAL76  
le 03.06.22

<sup>1</sup> Le Monde diplomatique de juin 2022. « Chômage, une réforme dévastatrice »

<sup>2</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/economie/010622/taxation-des-superprofits-des-groupes-d-energie-le-debat-interdit>

<sup>3</sup> Charlie Hebdo du 25 mai. Décarbonation ? L'État paiera

<sup>4</sup> [https://reporterre.net/Aupres-d-Elisabeth-Borne-deux-macronistes-pur-jus-pour-l-ecologie?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo](https://reporterre.net/Aupres-d-Elisabeth-Borne-deux-macronistes-pur-jus-pour-l-ecologie?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

<sup>5</sup> Jean-Michel Sahut. Bulletin spécial AG du CREAL 2015.



## Le rire de Jean-Michel

**Je me souviens du rire de Jean-Michel. À le fréquenter pendant toutes ces années, je me suis rendu compte que ce rire n'était pas un supplément d'âme. C'était une manière de vivre, de regarder le monde, d'en affronter l'âpreté quand il devenait trop « moche », pour reprendre un de ses adjectifs favoris.**



C'était toujours un rire à partager, autour des grandes tablées qui ponctuaient nos stages ou suivaient les réunions. C'était rarement un rire inutile, mais plutôt une façon de poursuivre avec d'autres outils la réflexion commune. Ce n'était jamais un rire méprisant ou sûr de lui.

C'était un rire d'abord irrévérencieux, pour ne pas dire qu'il traitait les dieux avec irrévérence... « Le rire est un souffle diabolique qui déforme les ligaments du visage et fait ressembler l'homme au singe. » C'est le jugement sans appel que délivre Jorge de Burgos dans le scriptorium du monastère du *Nom de la rose*. Le rire n'est pas en odeur de sainteté dans les religions monothéistes. À moins qu'il ne soit la triste manifestation d'une béatitude soumise, cette joie inepte qu'illustrait avec perfection le sourire crétin du curé joué par Patrick Bouchitey entonnant *Jésus, reviens* dans *La vie est un long fleuve tranquille* ! Rire des puissants, de leurs grotesques et dérisoires calculs, rire des délires mystiques et de l'absurdité des croyances, le rire de Jean-Michel nous rassemblait dans la même détestation de l'obscurantisme et de la soumission.

Si les religions se méfient tant du rire, c'est qu'il éloigne la peur. Jean-Michel n'avait pas peur, ni des curés et de leurs anathèmes, ni des bureaucrates, ni des inspecteurs. Il était fatigué parfois par la mollesse de ses congénères avec lesquels pourtant, en militant syndical, il faisait preuve d'une patience infinie. Il était inquiet devant la tournure que prenaient l'histoire et ses sinistres retours en arrière. Mais jamais, cela ne l'a conduit au découragement, à l'abandon. Et dans ces moments sombres, l'humour et la joie d'en découdre, le plaisir de regarder un beau jardin, la houle inépuisable de la mer bretonne, ou le rassurant métronome des marées de la Seine à deux pas de sa maison, étaient de précieux alliés.

Je me souviens d'une promenade que nous avons faite sur l'île de Bréhat depuis le gîte où nous étions hébergés, jusqu'à la chaise de Renan, un siège marmoréen taillé par l'érosion marine. Je me souviens de la majesté du paysage autant que de ses commentaires ou anecdotes souvent amusantes et toujours érudites, mêlant la grande et la petite histoire qui l'attachaient à cette île. Il y avait aussi, évident, la joie de nous faire partager la beauté de ce coin de terre qu'il aimait. Il était de ces hommes qui s'essaient « à préserver dans leur vie personnelle cette part de joie qui n'appartient pas à l'histoire ». (A. Camus)

Il n'y avait rien de sacrificiel dans ce combat qu'il a mené avec tant d'intelligence toutes ces années contre les obscurantismes religieux de toutes sortes et les idiots utiles qui bradent la laïcité et leur déroulent le tapis rouge. Aux côtés de Françoise, être un bon instituteur, un militant

fidèle à ses idées et cultiver son jardin, c'était sa manière d'être heureux. Une conception finalement très moderne de la vie, à l'heure où on devrait commencer à comprendre que la possession de l'iPhone 13 Pro et les vacances aux Seychelles, n'ont rien à voir avec le bonheur. Être à sa place, les pieds dans la terre, au milieu des siens, être un juste. Une éthique de vie qui met en pièces la félicité factice promise par le consumérisme, tout autant que la vanité de l'au-delà. « *Le christianisme n'a rien à offrir à une personne heureuse. De même qu'il doit détruire la raison pour introduire l'idée de foi, il doit détruire le bonheur pour introduire celui de Salut.* » (Georges H. Smith)

Je me souviens aussi d'une anecdote qu'il m'avait racontée. Un jour, à l'école de Notre-Dame-de-Bliquetuit alors qu'il libérait ses élèves pour la pause du midi, l'un d'eux lui fait remarquer que : « l'église n'a pas sonné ». Jean-Michel lui a répondu et j'imagine avec le plus grand sérieux : « *Ce n'est pas étonnant, l'église retarde toujours.* »

« *Il faut à une vie une religion laïque ou mystique, une grande idée, une foi, même si cette foi est faite d'un universel doute.* » Je pense que Jean-Michel aurait pu faire sienne cette phrase de la voyageuse anarchiste et féministe Alexandra David-Neel. Ce doute, je l'ai appris auprès de lui et de Michel Chauvet. Pas le doute qui paralyse, qui vous enlève vos forces ou votre envie de comprendre. Au contraire un doute fécond qui m'a amené à passer la moindre de mes certitudes, - et je n'en manquais pas dans ma jeunesse -, au crible de l'analyse nourrie par la lecture et la confrontation d'idées.

On disait à l'époque des Lumières de quelqu'un qui riait ou qui faisait rire, qu'il avait de l'esprit. Jean-Michel était de ces hommes, humbles et cultivés, profondément athées et respectueux des autres. Il était coulé dans le même moule que ces hommes et ces femmes à qui nous devons les lois laïques qui nous permettent encore de penser et de vivre librement. « *Et puis c'est la leçon de vie qui monte des espèces, qui, degré par degré, semble gravir, vers une cime, comme si la vie avait pour loi dans la nature même de se dépasser sans cesse, vous obligeant ainsi à chercher le ressort profond de ce mouvement et de cette ascension. Et c'est dans cette montée l'élargissement de l'esprit, la croyance, la confiance croissante de l'esprit en lui-même.* » (J. Jaurès)

**Marc Twain disait : « La religion a commencé quand le premier escroc a rencontré le premier imbécile. » En d'autres termes le paradis et l'enfer n'existent pas. Il n'y a que notre monde de femmes et d'hommes. Et sur cette terre qui « est parfois si jolie », en ces jours de tristesse, je veux me souvenir du rire de Jean-Michel qui résonnera longtemps dans mon cœur et dans ma tête. □**

# MOTS CROISÉS

grille n° 67

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 4  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 5  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 8  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

## HORIZONTALEMENT

1. Synonyme de laïcité selon Jaurès.
2. À la mode. A composé les Gymnopédies
3. On ne fait pas dedans.
4. Il niait la divinité de Jésus ; champion
5. Syndicat ; insipide
6. Devant devant ; précède le sexe et le soleil dans la perfide Albion; Poe pour ses intimes
7. Journaliste de la *Voix du Nord* dans les fictions policières ; intelligence artificielle
8. Saint manchois ; éminence grise du parti nazi
9. Fin de groupe ; réunit ; brame
10. Quadruplées ; altération musicale

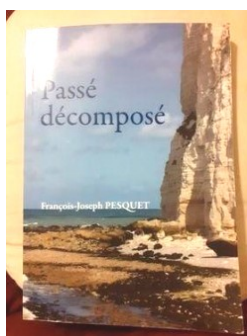
## VERTICALEMENT

- A. Indication de jeu
- B. Gros consommateur
- C. Refuse d'avouer
- D. Avec affectation
- E. Ville du mémorial ; patron des orfèvres
- F. Station des grosses têtes ; déterminant possessif ; rouge d'outre-Manche
- G. Se rende
- H. Cheville ; île ; mesure agraire
- I. De la Cordillère
- J. Possédasse ; charge d'équidé

## Bray clérical

L'actuel collège privé hébergé par l'institution Saint-Joseph de Mesnières-en-Bray va s'installer à la rentrée dans des locaux neufs à Neufchâtel-en-Bray. L'objectif « d'être plus visible », non loin du centre-ville vise à mieux concurrencer le collège public. Si l'OGEC (organisme de gestion de l'enseignement catholique) a emprunté 2,5 millions € pour cet édifice de 1245 m<sup>2</sup>, c'est le Département qui garantit cet emprunt à hauteur de 50 %. Son président, Bertrand Bellanger, et les conseillers départementaux du secteur ont tenu à être présents le 10 mai à la pose d'une plaque sur la façade de l'établissement privé...

Nos adhérent·e·s écrivent :



## PASSÉ DÉCOMPOSÉ

C'est le troisième ouvrage de notre ami. Il se lit à la fois comme un roman psychologique et comme un roman policier. Pourquoi Pierre et Flora, étudiants à Rouen, qui semblent faits pour s'entendre, vivent-ils une relation si compliquée ?

Au moment où tout semble fini entre eux, Pierre commence à lire le journal intime de sa grand-mère.

L'histoire familiale n'est ni simple ni sereine. Resurgissent des événements dramatiques remontant à la Seconde Guerre mondiale et à l'occupation.

En fait, cette lecture est une enquête menée parmi des gens modestes du pays de Caux. L'enquête qui couvre plusieurs périodes est organisée en chapitres s'éclairant les uns les autres car les comportements indignes du passé peuvent encore frapper au présent.

Le livre, parfois sombre, nous tient en haleine. Agréable à lire, il est empreint de l'amour de l'auteur pour notre région dont il connaît bien la botanique et l'histoire. □

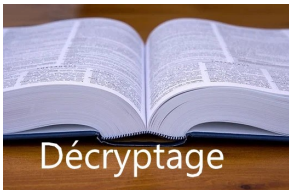
Pesquet, François-Joseph. *Passé décomposé*. Wooz éditions. 144 p. 12 €

Notre site Internet : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire ["Écrivez-nous"](#).
- Diffusez l'adresse [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) auprès de vos ami·e·s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami·e·s\) à la newsletter](#)
- Suivez-nous sur 





Cette rubrique a pour objectif d'apporter des précisions sur des mots ou expressions que le débat d'idées livré au grand public rend bien souvent d'une compréhension difficile ou dont l'ambiguïté sème la confusion.

Ces mots - parfois des néologismes, parfois sortis de l'oubli - sont souvent porteurs d'une histoire et peuvent être, dans certains contextes, porteurs d'une charge idéologique.

## Le terme "inclusion" : une nouvelle face de l'exclusion ?

**Le terme inclusion est de plus en plus employé mais il faut noter, à l'instar d'autres notions, qu'il est assez peu expliqué. Pour aborder le terme "inclusion", un détour par le terme "exclusion" n'est pas superflu.**

Après la Seconde Guerre mondiale une période de croissance économique va avoir lieu. La cause est en partie le fait qu'au sein du monde du travail, le rapport de force est faiblement défavorable au patronat, obligé de redistribuer en masse les fruits du travail. Des couches de population sont sorties de la pauvreté : fin progressive des grands bidonvilles, accès à l'école, aux soins, à la culture... L'objectif des structures qui suppléent aux défaillances de l'État, les associations principalement (souvent dépendantes des syndicats et partis politiques dont certains sont en mesure d'agir directement sur le lien social), essaient alors de réduire les zones résiduelles de pauvreté, parlons ici plutôt de précarité, quelle que soit la nature de ce qui compose cette précarité. Car la précarité est toujours multifactorielle d'une part (pauvreté financière, affective, isolement, handicap, vieillesse...) et appropriée d'autre part (un aveugle âgé avec de faibles revenus peut ne pas se sentir précaire, surtout s'il est entouré par des proches attentionnés).

La donne change avec l'évolution du rapport de force dans les années 70 après le krach pétrolier et le retournement idéologique. D'une part la précarité augmente et d'autre part l'État se désengage financièrement pour ne plus être qu'un émetteur de normes. Il faut aussi se garder de négliger l'arrivée de la logique des actions communautaristes.

Dès lors la logique des associations (de moins en moins supportées idéologiquement, financièrement et humainement par des syndicats ou

partis) ou des ONG sera moins de réduire les poches de précarité que de contenir leur expansion croissante. C'est à ce moment qu'apparaît un débat social où l'accent est mis sur le poids de la société dans cette croissance de la précarité. On va parler d'exclusion, de mise en marge (l'influence foucaldienne et bourdieusienne se faisant alors sen-



tir) et c'est aussi pour cette raison que l'accent sera mis sur le lien social. Réduire "la fracture sociale" sera le maître mot, bien que les politiques n'en afficheront plus jamais de vraie volonté après la création de la CMU (couverture mutuelle universelle) et l'AME (aide médicale d'État) en 2000, sous le gouvernement Jospin.

L'État devient alors définitivement un coût, l'aide sociale et l'assistance sociale sont raillées et ploient sous le joug de l'idéologie du *self made man*, cet entrepreneur de sa vie comme disait le MEDEF. Si on veut, on peut... Par conséquent l'État se désengage des services sociaux et lutte contre toute dépense publique. Dès 2005, pour dégraisser le

mammouth, on supprime les RA-SED (Réseau d'aide spécifique aux élèves en difficulté) au profit d'une logique de ciblage des "troubles" (on parle notamment de détection dès l'âge de 3 ans de la délinquance). L'objet n'est plus l'étayage de dispositifs d'accueils extérieurs aux "milieux ordinaires" mais l'intégration dans les milieux ordinaires des personnes dont les caractéristiques empêchaient d'y trouver une place. L'équation aurait peut-être été soluble avec des moyens, de la formation. On aurait pu imaginer en effet des instits devenir à la fois pédiatre et psychologue enseigner l'histoire après 17 ans d'études ! À la place, ils doivent faire avec une formation bâclée et des classes à 30 élèves. Cette logique de retour en "milieu ordinaire" permet ainsi de compresser les personnels de l'éducation nationale mais aussi ceux des ITEP (instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques), IME (instituts médico-éducatifs) etc. accueillant ces élèves qui pour diverses raisons ne pouvaient intégrer les classes ordinaires.

En attendant, on demande à des instits de primaire de trouver des tentes pour accueillir en classe des élèves autistes. L'école bientôt sponsorisée par des marchands de fournitures de sport ?

La logique d'inclusion s'est étendue à l'ensemble de la filière du handicap puisque les personnes dont le parcours fait qu'elles se trouvent dans l'incapacité d'évoluer seules en milieu ordinaire deviennent par un tour de passe-passe "handicapées" à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Le poids de la société dans ces "handicaps" comme c'était le cas dans la lutte contre l'exclusion est désormais totalement nié. Il en va de même pour la pauvreté. Les classes laborieuses étant exclues,

faute de revenus, des centres-villes, on pratique de l'inclusion pour payer des bus chargés de faire venir des campagnes aux ronds-points libérés *manu militari* des gilets jaunes incapables de se payer un plein d'essence maintenant qu'ils ne vivent plus en ville, pour une séance d'opéra payée rubis sur

l'ongle par la mairie. L'inclusion est donc devenue le paravent d'une logique n'ayant plus pour but de réduire l'exclusion mais bien de la justifier. Quitte à faire le forcing pour que des élèves n'ayant pas les capacités de demeurer en classe y demeurent quand même. **Et comme la nature est bien faite, ces élèves étant**

**"handicapés", des logiques communautaires viennent désormais placer une caution sociale en revendiquant des espaces restreints et eux-mêmes exclusants qui seraient 'safe', c'est-à-dire susceptibles d'accueillir un minimum de personnes exclues par l'inclusion.**

La boucle est bouclée. ☐

Note :

En 2013 apparaît au Québec la notion de laïcité inclusive au prétexte de ne pas priver des personnes "de leurs choix moraux et religieux" et qui conduiront à des "accommodements". La remise en cause de la séparation du politique et du religieux vise alors à relativiser et attaquer la laïcité soupçonnée d'agressivité et d'exclusion.

Les deux collèges du quartier défavorisé

## Indispensable mixité sociale au collège

50 % à 63 % de réussite aux brevets et

du Mirail à Toulouse vont fermer. Vétustes, désertés, ces établissements connaissent une forte ségrégation sociale. L'assouplissement de la sectorisation scolaire par Nicolas Sarkozy en 2010, couplé à la concurrence des établissements privés, a contribué à dégrader les conditions de scolarisation. Après une large concertation avec la population, les 1 200 élèves des deux collèges sont transportés depuis 2017 vers onze collèges du centre-ville. Les résultats sont très positifs avec un passage de

une forte augmentation du passage en seconde.

« *Quand vous cessez de concentrer des élèves en grande difficulté dans les mêmes classes et que vous renforcez l'hétérogénéité, tous les travaux de recherche concordent pour dire que ça fait augmenter les résultats scolaires des élèves* » explique le sociologue Choukri Ben Ayed. ☐

Source : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-enjeux-territoriaux/toulouse-l-ecole-experimente-la-mixite-sociale-6348016>



### COMITÉ DE RÉFLEXION D'ACTION LAÏQUE 76 Lettre ouverte aux candidates et candidats à l'élection législative 2022

Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat·e à l'élection législative pour le mandat 2022-2027. Le CREAL76 fait partie du Collectif laïque national agissant pour la laïcité et les droits de l'homme.

Attaché·e·s aux principes de la république, nous en défendons une vision laïque universaliste et

sociale.

Pouvez-vous donc, nous indiquer si vous vous engagez à défendre ces 7 engagements :

| Propositions                                                                                                                                                                                                   | OUI | NON |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| Constitutionnaliser intégralement les principes de la loi du 9 décembre 1905 tels que définis dans les articles 1 et 2.                                                                                        |     |     |
| Mettre fin au Concordat et aux régimes spéciaux des cultes en vigueur en Alsace-Moselle, ainsi qu'à tous les statuts dérogatoires à la laïcité subsistant sur le territoire de la République.                  |     |     |
| Abroger l'article 1 de la loi Carle du 28 octobre 2009.                                                                                                                                                        |     |     |
| Remettre en cause le dualisme scolaire, les subventions publiques à l'enseignement privé, la loi Debré organisant la séparation de la jeunesse sur des bases confessionnelles et sociales.                     |     |     |
| Conformément à l'article L141-6 du Code de l'éducation, instaurer l'obligation de neutralité pour les étudiant·e·s en situation de cours ou de recherche collective à l'université et dans les grandes écoles. |     |     |
| Imposer l'obligation de neutralité aux bénévoles participant à l'exécution d'un service public, notamment aux accompagnant·e·s des sorties scolaires et d'activités périscolaires.                             |     |     |
| Proposer une loi autorisant le suicide assisté, afin que chacun puisse choisir librement et dignement sa fin de vie conformément au principe de liberté de conscience.                                         |     |     |

Vos réponses seront communiquées à nos adhérent·e·s et diffusées dans nos diverses publications.

## Hommage du CREAL 76 à Jean-Michel Sahut

Jean- Michel Sahut a été le premier président du CREAL 76 de sa création en 2002 jusqu'en janvier 2017.

La laïcité a été le combat de sa vie, dans son engagement syndical et associatif, local, départemental et national. En 1982, dans le canton de Caudebec-en-Caux dont fait partie la commune de Notre-Dame-de-Bliquetuit, le Comité local d'action laïque a célébré le centenaire de l'école laïque. Dans la brochure éditée à cette



occasion, Maurice Lepetit, président des délégués départementaux de l'éducation nationale du secteur, écrivait à propos de l'instituteur primaire : *« On n'a pas eu pour ambition de créer un corps d'élite, de modèles pour les enfants, mais au contraire et de plus en plus au fil des années, des hommes et des femmes comme les autres capables cependant, grâce à une certaine culture, de faire fonctionner leur jugement, de trouver en eux-mêmes leur propre détermination et, surtout de provoquer chez l'enfant, cette forme intuitive d'enrichissement qu'est le jugement. »* Ceci me semble bien refléter le portrait personnel et professionnel de Jean-Michel quand on y ajoute le refus de parvenir.

Les tergiversations politiques des années 1981-1984 ont conduit à l'abandon de la perspective d'unification scolaire, de nationalisation de l'enseignement privé que demandait le Comité local d'action laïque de Caudebec-en-Caux. Et le dualisme scolaire, cette séparation de la jeunesse organisée par la loi Debré avec des établissements privés - confessionnels pour la plupart, financés par l'argent public - s'est banalisé et aggravé.

Après la manifestation du 16 janvier 1994, qui a été la dernière grande manifestation laïque nationale, un Comité de réflexion et d'action laïque – CREAL – des cantons de Caudebec-en-Caux et Duclair voyait le jour suivi par un CREAL pays de Bray. Dans son bulletin de juin 1998, *Laïkos*, Jean-Michel écrit : *« Tant que la volonté des Églises voudra s'imposer dans la vie politique et civique des affaires publiques, ce qu'on appelle le cléricalisme, nous serons anticléricaux. »*

Le Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime - CREAL 76 - est né de la fusion des deux CREAL locaux. Le CREAL76 est devenu année après année un outil incontournable du combat laïque. Jean-Michel a été un artisan essentiel, déterminé de sa création, de son développement, de son audience dans ce département et bien au-delà. Il considérait notre bulletin trimestriel *Combat laïque* comme une vitrine de l'association. Il y contribuait par des articles de fond documentés ou par des brèves et ses éditos exigeants faisaient mouche. Dans ses écrits, comme dans ses propos, l'humour, cette forme de distance et de lucidité, était toujours présent. Son esprit d'analyse, de synthèse s'exprimait aussi dans de courts billets bimensuels de 1 000 signes publiés sur le site du CREAL, repris dans

nos newsletters mais également sur des sites nationaux ou internationaux comme celui du Comité laïcité république ou le site SIAWI - dont l'acronyme anglais signifie *la laïcité est une solution pour les femmes* – site alimenté par la sociologue algérienne Marieme Helie-Lucas.

Lors de nos assemblées générales annuelles, de nos conseils d'administration mensuels, de nos comités de rédaction, la qualité d'écoute de Jean-Michel permet-

tait l'adoption d'un consensus clair, qui n'exclut pas la rigueur et la détermination. L'esprit de convivialité – cette forme de fraternité – auquel Jean-Michel tenait tant a fait des cotisant·e·s plus que des adhérent·e·s, souvent des ami·e·s. Et les adhérent·e·s du CREAL ont montré leur attachement à l'association par le fait que sans discontinuer depuis 2002, le quorum a toujours été dépassé pour les assemblées générales.

Dès le début, Jean-Michel a souhaité que le CREAL associe la réflexion et l'action pour rendre la laïcité populaire **en liant le combat laïque au combat social**. Le CREAL depuis sa création en 2002 n'a jamais manqué de manifester le 1<sup>er</sup> mai, de participer aux manifestations du mouvement social, aux collectifs unitaires pour que soit pris en compte le principe universel de laïcité. Les propositions de Jean-Michel furent nombreuses pour des conférences, des initiatives unitaires comme le centenaire de la loi de 1905, des pistes pour la coordination, l'unité du camp laïque, hélas non concrétisée au niveau national.

Cependant sur le plan départemental, le CREAL a vite regroupé des adhérent·e·s aux sensibilités politiques, aux engagements syndicaux ou associatifs multiples mais pour qui la laïcité est essentielle comme principe politique. Jean-Michel œuvrait à ce que la centralité de la laïcité soit développée comme facteur d'unité, ce qu'indique le mot grec *laos* d'où dérive laïcité et qui désigne le peuple uni au-delà de ses particularités.

Le CREAL76 continuera à s'appuyer sur sa réflexion et ses écrits. Si nous lui sommes redevables, notre dette, c'est la poursuite du combat laïque et social, avec la même constance, avec la même opiniâtreté. Voilà un objectif que Jean-Michel nous proposait lors de l'AG de 2015 : *« Toute religion contient en germe une injonction implicite, l'éradication du "mécraçant". On comprend que les fanatiques religieux détestent la laïcité qui ne demande aucune preuve d'attache confessionnelle et propose de faire du bonheur de vivre le seul projet commun qui rassemble l'humanité au-delà des respectables attaches spirituelles. »*

Je voudrais terminer cette évocation en exprimant toute la sympathie du CREAL et de ses membres à Françoise qui a partagé les mêmes combats, à sa famille, à ses amis. □

Francis VANHÉE



## Quand les régressions ne viennent pas que de la droite...

*"N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant"* écrivait **Simone de Beauvoir**.

Dans ce domaine, les religions et la droite réactionnaire n'ont cessé d'être à la manœuvre partout dans le monde mais, sous couvert d'antiracisme et d'intersectionnalité, une partie de la gauche s'y met aussi...

Aux États-Unis, si la jurisprudence **Roe v. Wade** sur l'avortement était remis en cause par la Cour suprême comme il en est question, ce serait un retour en arrière de 50 ans pour les Américaines. Chaque État serait de nouveau libre de légiférer. Or, environ la moitié d'entre eux pourraient restreindre ou supprimer le droit à l'avortement, contraignant les femmes à de longs trajets pour obtenir une IVG : les plus touchées seraient bien évidemment les plus précaires. Cette situation, rendue possible par les juges nommés par Trump à la Cour suprême, est le fruit d'un long combat de la droite religieuse - pour beaucoup évangéliste mais également catholique - contre les droits des femmes. Et les raisons mises en avant dans le projet qui a « fuité » font craindre d'autres régressions sur les droits des LGBT voire sur la contraception.

En Pologne, ce sont les réfugiées ukrainiennes qui découvrent qu'il est pratiquement impossible d'avorter dans ce pays, et le fait que ces femmes aient pu être violées par des soldats russes n'y change rien ! Alors qu'il est théoriquement possible d'obtenir une IVG en cas de viol, c'est loin d'être le cas dans les faits. Il faut en effet obtenir, après enquête, un certificat d'un procureur attestant du viol... et les délais pour accéder à une IVG sont alors dépassés ! Ce n'est que grâce à l'aide de militantes locales - qui prennent le risque d'être poursuivies - et à l'action d'ONG (**Avortement sans Frontières, Women on web...**) que ces femmes - comme les Polonaises - peuvent trouver des solutions : des kits médicamenteux (grossesses de moins de 12 semaines) peuvent leur être envoyés depuis l'étranger. Sinon, il faut aller avorter ailleurs et c'est encore pire pour celles qui viennent d'être arrachées à leur pays par la guerre.

En Afghanistan, qui pouvait penser que les talibans avaient changé ? Ils montrent leur vrai visage et imposent aux femmes de cacher le leur ! Le 23 mars, ils ont célébré la réouverture des écoles après les vacances d'hiver et, dans la même journée, banni les filles des collèges et lycées. Début mai, ils ont publié un décret ordonnant aux femmes de se couvrir intégralement de la tête aux pieds, y compris le visage, lorsqu'elles sortent de chez elles. Précision utile du ministère de la Promotion de la vertu et de la Répression du vice : « *le meilleur hijab est la burqa* ». Les présentatrices de télévision ont tenté de résister mais elles ont dû céder sous la menace de perdre leur travail.

En France, c'est ce moment qu'a choisi **Éric Piolle**, maire **EELV** de Grenoble, pour faire voter l'autorisation

du burkini dans les piscines de sa ville ! Et, pour jeter un voile sur la dimension religieuse de ce vêtement de bain, le monokini sera parallèlement admis... C'est l'association **Alliance citoyenne** qui a œuvré depuis 4 ans pour cette décision, de même qu'elle est à l'origine des « Hijabeuses » qui veulent obtenir de pouvoir jouer au foot en étant voilées. C'est elle aussi qui a rédigé la tribune « **En mai, mets ce qu'il te plaît** », texte qui a été signé par plusieurs personnalités de gauche.



Comment ces féministes, syndicalistes... peuvent-elles oublier que l'injonction faite aux femmes de cacher leur corps est à la fois d'ordre religieux et patriarcal ? Quelles pressions subiront les musulmanes qui ne voudront pas du burkini et seront alors considérées comme impudiques ? On est loin de la liberté de s'habiller comme on veut ! C'est au contraire un recul pour le féminisme.

Dans l'édito du 25 mai de **Charlie-Hebdo**, « **Les femmes, chair à canon de toutes les religions** », **Riss** écrit « *celui qui osera condamner le burkini ou le voile sera aussitôt accusé d'être un fumier qui veut empêcher les femmes qui les portent de vivre comme elles le souhaitent. Bien joué ! [...]* En mettant les femmes en avant, personne n'osera s'en prendre à elles, et par voie de conséquence, personne n'osera condamner la signification religieuse de leur démarche ».

**Pour l'émancipation de toutes et tous, il est grand temps de réhabiliter la laïcité et de refuser que les religions, quelles qu'elles soient, imposent leurs points de vue dans les lois et règlements de la Cité. □**

**« Je ne critique pas les hommes. Je critique deux mille ans de civilisation qui font peser sur l'homme une hypothèque de fausse virilité et de fanfaronnade de coq.. »**

**Romain Gary** (Entretien avec Jacques Chancel dans l'émission « Radioscopie » (juin 1975).



## Loi Séparatisme : un trompe-l'œil

Si la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 a été débattue durant plus de 2 ans, il n'aura fallu que 8 mois pour l'adoption de la loi dite Séparatisme, en suivant la procédure accélérée. 51 des 103 articles de cette loi fourre-tout nécessitent des décrets pris par le pouvoir exécutif pour en préciser l'application. Seulement un tiers des décrets avaient été pris en mars.

Les décrets les plus nombreux, à la discrétion du gouvernement, n'ont pas encore été pris. L'urgence à légiférer ne se trouve donc pas justifiée si ce n'est pour limiter les débats. Les décrets publiés concernent le référent laïcité, le contrôle des personnels des établissements privés hors contrat, le contrat d'engagement républicain des associations recevant des subventions publiques, la certification des comptes en cas de contributeurs étrangers... L'un des décrets les plus scandaleux traite de la gestion immobilière des biens des associations culturelles. D'abord la possibilité d'en tirer profit, ce que la loi de 1905 ne permettait pas, ensuite le délai de 5 ans accordé pour régularisation par « déclaration complémentaire » de pratiques illégales au moyen de structures écran essentiellement au profit du culte catholique. Il lui est ainsi beaucoup pardonné.

Revenons sur le contrat d'engagement républicain que même une association avec un petit budget comme le

CREAL76 est amenée à signer si elle veut glaner quelques centaines d'euros de subvention. **Les sept obligations du contrat** sont les suivantes : respect des lois de la République, liberté de conscience, liberté des membres de l'association comme de tout individu, égalité et non-discrimination, fraternité et prévention de la violence, respect de la personne humaine, respect des symboles de la République. Elles figurent déjà dans la Constitution, les textes et conventions internationaux, les lois françaises, le Code civil ou le Code pénal. Passons sur le fait que certaines lois peuvent ou doivent être contestées. Au niveau juridique, il y a une hiérarchie des normes : le contrat est inférieur à la loi, à la Constitution. Qui ne signerait pas le contrat n'est pas dispensé de se conformer aux lois ! Ce contrat d'engagement républicain n'est donc que de l'affichage politique.

**La loi Séparatisme affaiblit les principes républicains et s'inscrit dans une vision néo-concordataire des relations avec les cultes à l'opposé de la notion de séparation du politique et du religieux. Elle permet aussi au pouvoir exécutif (ministère de l'Intérieur, préfetures, police) un contrôle sans précédent sur les associations.** □

Source : [https://www.youtube.com/watch?v=BJ2XOg8m\\_es](https://www.youtube.com/watch?v=BJ2XOg8m_es)

**Cette loi a en effet introduit un article L212-1-1 dans le code de sécurité intérieure permettant de considérer les associations comme responsables des publications sur leurs réseaux sociaux et des commentaires. Elle a aussi élargi les motifs de dissolution prévus par la loi du 10.01.1936 restreints à la manifestation armée, l'atteinte à l'intégrité du territoire, le défilé en formation militaire.**

L'ordonnance du Conseil d'État du 29 avril suspend la décision du Conseil des ministres de dissolution du Comité action Palestine et de Palestine vaincra<sup>1</sup>. Sur trois points concernant Palestine vaincra, le Conseil d'État a retoqué l'argumentation gouvernementale : l'appel au boycott des produits israéliens peut être regardé comme une modalité de liberté d'expression ; il n'est pas établi que les commentaires sur les réseaux émanent de membres du collectif qui a cherché - avec les moyens dont il dispose - à suppri-

mer les plus haineux, virulents ou grossiers ; le soutien au Palestinien Georges Ibrahim Abdallah, en prison en France, ne peut être considéré comme incitation au terrorisme.

### La loi Séparatisme facilite la dissolution d'associations

L'État est condamné à verser aux associations la somme de 3 000 €. Quant à la proposition de dissoudre le média *Nantes révoltée*, sans doute confondu par Darmanin avec une association, il semble qu'elle ait fait long feu. Le 16 mai, c'est la dissolution du GALE (Groupe antifasciste Lyon et environs) qui est suspendue<sup>2</sup>. Motivée par le gouvernement au nom d'une disposition de la loi Séparatisme sur la provocation à « *des agissements violents à l'encontre des personnes et des biens* », cette accusation n'est pas retenue et le Conseil d'État consi-

dère que la proposition de dissolution « *porte une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales de réunion et d'association* ».

**Ces dissolutions mettent encore une fois en évidence le pouvoir exorbitant laissé au gouvernement et au ministère de l'Intérieur, ce qui est contraire à la séparation des pouvoirs, ouvre la porte à l'arbitraire et représente une épée de Damoclès au-dessus de nombre d'associations. L'avocat de Palestine vaincra déclare : « Si une association doit tomber sous le coup de la justice, ce devrait être à la justice d'en décider et pas au gouvernement... »**

<sup>1</sup> Conseil d'État, 29 avril 2022, n° 462736 et n° 462982. (voir aussi suspension de la fermeture administrative de la mosquée de Bordeaux : Conseil d'État, 26 avril 2022, n° 462685.)

<sup>2</sup> <https://www.conseil-etat.fr/actualites/le-conseil-d-etat-suspend-en-refere-la-dissolution-du-groupe-antifasciste-lyon-et-environs>

*« Vous savez que ce n'est point par haine des autres races / Que je m'exige bûcheur de cette unique race / Ce que je veux / C'est pour la faim universelle / Pour la soif universelle. »*

Aimé Césaire

## Textes en ligne

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en suivant les liens

### Lettre ouverte à Monsieur Éric Piolle, maire de Grenoble

par Razika Adnani (30.03.2022)

[...] Le voile a été imposé aux femmes pour rendre absent du regard de l'homme leur corps considéré comme une *awra*, terme arabe signifiant ce qui ne doit pas être dévoilé, car il renvoie à la sexualité. L'histoire de la femme musulmane est marquée par ce regard porté sur son corps. Les musulmans sont allés jusqu'à considérer que la voix de la femme était une *awra* et lui ont imposé le silence et par conséquent l'absence et l'ignorance. Ils ont décidé que ses yeux étaient également une *awra* et ils l'ont obligée à regarder le monde à travers des grilles. Ses mains, ses pieds, ses cheveux étaient pour eux des « *awra* » et ils l'ont alors enfermée à la maison.

**Lire l'article :** <https://www.marianne.net/agora/tribunes-libres/monsieur-eric-piollle-le-voile-ne-peut-pas-etre-une-liberte-pour-les-femmes>

### Avions, poules en cage, pesticides... ce qu'ont voté les députés sous Macron

Interdiction de vols intérieurs, réautorisation des néonicotinoïdes, poules en cage... Qu'ont voté les députés sous Macron ? *Reporterre* a fait le bilan, et analysé en infographies neuf mesures jugées « importantes » pour l'écologie.

**Lire l'article :** [https://reporterre.net/Avions-poules-en-cage-pesticides-ce-qu-ont-vote-les-deputes-sous-Macron?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo](https://reporterre.net/Avions-poules-en-cage-pesticides-ce-qu-ont-vote-les-deputes-sous-Macron?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

### Auprès d'Élisabeth Borne, deux « macronistes pur jus » pour l'écologie

Amélie de Montchalin est désormais ministre de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, et Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture. L'une est néo-libérale, l'autre vient des milieux d'affaires fossiles, le troisième défend l'agro-industrie.

**Lire l'article :** [https://reporterre.net/Aupres-d-Elisabeth-Borne-deux-macronistes-pur-jus-pour-l-ecologie?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo](https://reporterre.net/Aupres-d-Elisabeth-Borne-deux-macronistes-pur-jus-pour-l-ecologie?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

### Jean-Paul Delahaye : *Exception consonnante, un grain de pauvre dans la machine scolaire*

De tous les livres de cette rentrée c'est sans doute le plus touchant. Jean-Paul Delahaye, ancien conseiller spécial et Dgesco de Vincent Peillon, inspecteur général, rend hommage à sa mère et raconte sa vie d'enfant très pauvre. Mais c'est aussi un grand livre sur l'école et son rapport à la pauvreté. J.-P. Delahaye nous fait comprendre à quel point l'école est dure et inadaptée aux pauvres.

**Lire l'article :** <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2021/08/24082021Article637653851283805069.aspx>

### Sur La laïcité (Gwénaële Calvès, La Découverte, Repères, mai 2022) analysé par Pierre Hayat

Le nouveau livre de Gwénaële Calvès, dense et analytique, part d'un paradoxe : l'attachement des Français à la laïcité semble largement partagé, mais le sens du terme « laïque », qui est l'une des quatre caractérisations constitutionnelles de la République, apparaît polémique. S'il n'y a pas d'âge d'or de la laïcité, les querelles en son sein ont pris ces dernières décennies une acuité particulière. G. Calvès tente d'en saisir les raisons et les enjeux. Pour ce faire, elle se concentre sur le droit de la laïcité, en dégagant les principes « indissolublement juridiques et politiques » qui le structurent. Comment éclairer la laïcité en juriste sans céder au juridisme ? Au lieu de considérer que les lois, décrets, règlements, circulaires et décisions de justice seraient l'alpha et l'oméga de la laïcité, la professeure de droit public assure que la laïcité est un modèle d'organisation politique et un idéal vivant. C'est pourtant de « droit de la laïcité » dont il est question dans le livre, non de théorie politique, ni d'histoire, de sociologie, ou de philosophie du droit, même si ces approches sont rencontrées.

**Lire l'article :** <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-laicite/un-kaleidoscope-laïque-pour-la-liberte/7431400>



site : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)  
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS

courriel [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) 06 86 15 33 59 @creal 76

Trésorière : Ani CORNÉLIS 19 rue Saint-Pierre 76250 DÉVILLE-LÈS-ROUEN

Adhésion 2022 : 22 € € (cotisation annuelle)

chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

- ou par virement IBAN : FR07 2004 1010 1406 9951 3U03 545 bic : PSSTFRPPROU

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801

Directeur de la publication : Francis VANHÉE

*«Je n'ai toujours pas entendu d'hommes demander des conseils sur la manière d'allier le travail et la vie familiale.»*

Gloria Steinem

## Macron 1 et 2 et la laïcité

**À peine réélu, le président Macron envoie son ancien nouveau premier ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin représenter la France lors de la canonisation de dix religieux - dont trois Français - par le pape le 15 mai à Rome.**

Charles de Foucauld, Marie Rivier et César de Bus accèdent au grade de « saint » via la canonisation après celui de « bienheureux » via la béatification. Le tarif, c'est deux miracles minimum attribués au candidat ou à la candidate pour atteindre ce summum. Pour Charles de Foucauld, ce furent la guérison d'un cancer en 1984 et la survie d'un charpentier après une chute de 15 m avec abdomen transpercé en 2016. Mais qu'allait donc faire chez le pape François un représentant de la République « *indivisible, démocratique, laïque et sociale* » (art. 1 de la Constitution) séparée des Églises depuis 1905 ? Cela faisait suite à la visite de Jean Castex en octobre 2021 pour célébrer le centenaire du rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican (État théocratique) et à celle du candidat Macron en novembre.

La philosophie présidentielle tient dans cette citation extraite de son discours de 2018 au collège des Bernardins devant les évêques de France : « *La question in-tranquille du salut, que chacun, qu'il croie ou ne croie pas, interprétera à sa manière, mais dont chacun présente qu'elle met en jeu sa vie entière.* » Assigner tout individu à la recherche du salut qui suppose la croyance en un au-delà voire à celle de l'âme méconnaît les 60 % de personnes incroyantes ou détachées de toute religion. De ceci découle la place attribuée par Macron aux religions, aux différents clergés et une conception de la laïcité réduite à la neutralité de l'État et à la pluralité

religieuse. La notion de séparation du politique et du religieux et la liberté de conscience englobant la liberté religieuse ne trouvent pas leur compte dans cette vision réductrice. Dans le contexte néo-concordataire et sécuritaire de la loi Séparatisme, la volonté d'organiser le culte musulman et la formation des imams est pour le moins paradoxale. L'influence des Frères musulmans ou du wahabisme est avérée dans le FORIF (Forum de l'islam de France<sup>1</sup>) comme dans des centres de statut privé de formation des imams tel l'IESH de Château-Chinon (Institut européen des sciences humaines) créé en 1990 par l'UOIF (Union des organisations islamiques de France devenue Musulmans de France liée aux Frères musulmans<sup>2</sup>).

**Continuer à privilégier le culte catholique institutionnellement, financièrement (enseignement privé et révision de l'article 19 de la loi de 1905 pour autoriser de tirer profit du parc immobilier), contrôler et s'immiscer dans l'organisation du culte musulman et réduire la laïcité à une coexistence convictionnelle caractérisent le premier quinquennat et très probablement le second.** □

<sup>1</sup> <https://www.ufal.org/laicite/le-forif-un-terrain-de-jeu-offert-aux-islamistes-par-le-pouvoir/>

<sup>2</sup> <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-reportage-de-la-redaction/formation-des-imams-dans-le-morvan-l-institut-europeen-des-sciences-humaines-cherche-a-evoluer-7497790>

Tweet de Gérald Darmanin le 23 mai à 11h15 :

« *Ce soir, je représenterai le Gouvernement à la messe d'installation du nouvel archevêque de Paris, Monseigneur Laurent Ulrich. Je lui souhaite une belle réussite dans ses missions.* » (sic !!)

## Burkini : un buzz profitable aux extrêmes droites patriarcales, politiques et religieuses

Le CREAL 76 n'alimentera pas le buzz médiatique sur la question du burkini dans les piscines. Mais nous ne sommes pas dupes des instrumentalisation à l'œuvre. L'association Alliance citoyenne où les Frères musulmans sont actifs est subventionnée par l'Europe, les fondations Soros et Abbé-Pierre et la ville de Grenoble. Son agenda est développé en convoquant la liberté de porter le voile, un hidjab pour les footballeuses, puis le burkini avant de revendiquer des couloirs spécifiques dans les piscines et bientôt la remise en cause de lois qu'elle qualifie d'islamophobes comme celle de 2004 proscrivant des signes religieux ostentatoires à l'école publique. La posture nouvelle



du maire de Grenoble lui a permis une exposition médiatique recherchée. Elle a également boosté les réactions en meute des droites extrêmes mises sous les projecteurs parallèlement aux revendications ultra minoritaires dans la population musulmane ou supposée telle - mises en scène pour contrôler et contraindre les femmes - par des officines islamistes. Pour alimenter la réflexion sur les principes liés au port du burkini - liberté, laïcité, hommes-femmes - le CREAL publie le dossier élaboré par le Collectif laïque national (<http://www.creal76.fr/medias/files/veille-lai-que-mai-2022.pdf>). □

« *Quelle erreur pour une femme d'attendre que l'homme construise le monde qu'elle veut, au lieu de le créer elle-même.* »

Anais Nin



## Vie du CREAL76

### Le CREAL76 a participé ou était représenté à diverses manifestations de rue...



- les 1<sup>er</sup> et 5 mars à Rouen pour dire « Non à la guerre en Ukraine » .  
 - le mardi 8 mars, à l'occasion de la *Journée internationale pour les droits des femmes*. Le CREAL76 était bien représenté à la manifestation unitaire (syndicats et associations) organisée à Rouen. Avant l'ébranlement du cortège, une adhérente du CREAL76 est intervenue au micro pour rappeler tous les combats restant à mener pour obtenir l'égalité entre les hommes et les femmes. Des pancartes avaient été fabriquées et étaient portées par

des adhérent.e.s . Un tract a été distribué tout au long du cortège [Lire le tract](#)

- le 17 mars à Rouen, à la manifestation *Pour les salaires, les pensions et le pouvoir d'achat* .
- le 24 mars à Rouen à la manifestation de la *Journée nationale d'action des retraités pour les pensions, la santé et les services publics* où des bulletins *Combat laïque* ont été distribués.
- le vendredi 22 avril à Rouen au rassemblement organisé par le CDLF *Contre l'extrême droite et ses idées, pas de Marine Le Pen à l'Élysée Non à l'extrême droite, pour la justice et l'égalité !*
- le dimanche 1<sup>er</sup> mai à Rouen au défilé de la fête internationale du travail où 300 numéros de *Combat laïque* ont été distribués.

### la CREAL 76 a été à l'initiative....

d'une action collective réunissant 19 associations syndicales et politiques lors de la séance du conseil de la métropole Rouen Normandie du 21 mars afin de s'opposer au projet de financement public par la métropole de deux établissements d'enseignement supérieur privé confessionnel s'implantant à Rouen à la rentrée universitaire 2022 (Institut catholique de Paris ICP, et école privée vétérinaire Uni-LaSalle). [Lire le texte commun](#)

### Le CREAL76 s'est exprimé publiquement...

- le 28 mars au travers d'un communiqué de presse signé par 19 associations pour s'opposer au financement public par la métropole Rouen Normandie de deux établissements d'enseignement supérieur privés confessionnels ouvrant à la rentrée 2022 [Lire le communiqué](#)
- le 13 mai en signant le communiqué de presse « Revendications communautaristes à Grenoble », du Collectif laïque national qui exprime son opposition à un projet de modification du règlement des piscines municipales grenobloises afin d'y permettre le port du « burkini », introduisant ainsi un traitement différencié des personnes fondé sur des motifs liés à la religion, ce qui est contraire à la loi. [Lire le communiqué](#)

### Le CREAL76 a proposé une conférence-débat

le 25 mars intitulée "*Les femmes préhistoriques: regards d'hier et d'aujourd'hui*", par Marylène Patou-Mathis, préhistorienne, directrice de recherche au CNRS.



Cette conférence programmée dans le cadre du festival *Rouen donne des Elles* en partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle de Rouen fut ouverte par de courtes interventions de représentant.e.s du Muséum, de la Ville de Rouen et du CREAL76.

La conférencière a d'abord montré, documents à l'appui, comment s'était construite depuis le XIX<sup>e</sup> siècle une vision romanesque des sociétés préhistoriques dans laquelle les femmes étaient rendues invisibles car toujours reléguées à l'arrière-plan.

Puis elle a développé de nombreux arguments, résultant tant de récentes découvertes archéologiques que de nouvelles méthodes d'analyses scientifiques, montrant que des femmes préhistoriques ont exercé les mêmes activités que les hommes et furent chasseuses, guerrières ou héroïnes. Ces découvertes invitent donc à poser depuis les années 80 un nouveau regard sur l'histoire de l'évolution humaine, et en particulier sur la place des femmes dans cette évolution.

Voir la conférence :

<https://www.youtube.com/watch?v=YEAi1c3sEdE&t=21s>

### Le CREAL76 a rendu hommage...

le 25 mai à notre ami Jean-Michel Sahut, co-fondateur du CREAL76 et président de 2002 à 2017. C'est dans la salle des fêtes de Notre-Dame-de-Bliquetuit (salle que Jean-Michel avait contribué à faire construire pour les besoins des activités scolaires et périscolaires du village) que s'est déroulée la cérémonie. Près de 200 personnes ont écouté les témoignages de sympathie et les hommages à l'ancien animateur de l'amicale laïque, à l'ancien syndicaliste, à l'ancien délégué départemental de l'éducation nationale et bien sûr au militant laïque de toujours et co-fondateur du CREAL76 que fut Jean-Michel. Au nom du CREAL76, Francis Vanhée, actuel président a pris, très ému, la parole (voir p.7). Puis c'est au cimetière que la maire de la commune a salué celui qui fut directeur de l'école pendant plusieurs décennies. Enfin les ami.e.s rassemblé.e.s ont écouté d'autres témoignages. Des lectures de quelques billets d'actualité écrits par Jean-Michel entre 2016 et 2021 pour la newsletter du CREAL76 ont clôturé la cérémonie. Outre l'émotion, la disparition de Jean-Michel laisse un grand vide dans notre association dont il était un des piliers.



Jean-Michel lors du rejet du livre de Luc Ferry, mai 2003

### Le CREAL76 a prêté l'exposition de la Bnf *La laïcité en questions...*

au lycée Le Corbusier de Saint-Étienne-du-Rouvray du 27 avril au 26 mai. Le clip vidéo de l'Ufal *Qu'est-ce que la laïcité ?* a été affiché (tournant en boucle) dans le hall du lycée et des livrets d'accompagnement ont été distribués aux enseignants. [Voir la page expositions de notre site](#)

## L'école du futur avec des vieilles recettes ?

**Le président Macron a fixé à son ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye une feuille de route pour « l'école du futur » lors de leur visite à Marseille le 3 juin. La liberté pédagogique évoquée n'est pas celle des enseignant·e·s mais celle de leur hiérarchie de constituer une équipe autour d'un projet forcément « innovant ». C'est une vision néolibérale qui s'appuie sur la notion de contractualisation chère à l'enseignement privé.**

L'expérience marseillaise dont il ne s'agissait pas de tirer des enseignements est le prélude à une extension d'une école caporalisée et concurrentielle. Elle se caractérise par l'instauration d'une hiérarchie au sein de l'école, de projets financés sans clé de répartition avec des postes à « exigence particulière » entraînant la mise en concurrence des établissements publics sans prise en compte de critères objectifs des difficultés scolaires ou sociales. Claude Lelièvre, historien de l'éducation, y voit « *des rapprochements dans le mode de gouvernance du public vers le privé*<sup>1</sup> ». Les maîtres mots sont l'établissement et le contrat, issus de la loi Debré de 1959 organisant l'enseignement privé et son financement public. Les contrats locaux d'accompagnement (CLA) mis en place à partir de 2021 contractualisent les écoles hors Réseau d'éducation prioritaire visent à terme à dévitaliser les REP et s'ouvrent déjà à l'enseignement privé. Il s'agit d'abandonner un système national pour les écoles publiques basé sur des critères et des moyens référencés par une myriade d'établissements choisis localement bénéficiant chacun d'avantages particuliers négociés avec le recteur. La loi Dussout de 2019 va dans le sens « *d'une certaine généralisation de la contractualisation et des contractuels à l'intérieur même de la Fonction*

*publique* ». L'accélération de cette politique de fonctionnement parcellaire, privatisé est en marche. C. Lelièvre rappelle une déclaration de 1995 de Guy Bourgeois (président de Créateurs d'écoles et membre du ministère Bayrou) qui peut s'appliquer à la politique éducative que Macron entend mener : « *Bref, le moment est venu de donner un second souffle à la loi Debré. Au lieu d'engendrer l'uniformité, elle pourrait permettre de réintroduire la différence et l'innovation.* »

Ce n'est pas J.-M. Huart, directeur de cabinet de Pap Ndiaye et fidèle de Blanquer et de Darcos, qui s'opposera à cette politique : sa participation, comme rouage des contacts Éducation nationale-organisations patronales, aux lois qui se sont succédé sur la formation professionnelle en atteste. Or, « *Emmanuel Macron veut réformer en profondeur l'enseignement professionnel* » explique le Café pédagogique<sup>2</sup>. Quant à Sylvie Retailleau, en charge de l'enseignement supérieur, elle a rédigé un rapport préparatoire à la Loi de programmation de la recherche qui institutionnalise la précarité des enseignant·e·s et des chercheur·ses.

**Le tout libéral, le contrat plutôt que le statut, la concurrence au lieu de la coopération ne résoudront pas les problèmes de l'école : effectifs, salaires, crise du recrutement, indigence de la formation, absence de mixité sociale, qui produisent les conditions d'enseignement déplorables actuelles. C'est une attaque de fond contre l'école publique. □**

<sup>1</sup> <https://blogs.mediapart.fr/claude-lelievre/blog/030622/rapprochements-dans-le-mode-de-gouvernance-du-public-vers-le-privé>

<sup>2</sup> <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2022/05/24052022Article637889713586606976.aspx>

## Obin alors !

Le 23 mars, Jean-Pierre Obin était invité par le Collectif laïque national à propos de son rapport commandité par J.-M. Blanquer et remis le 14 juin 2021 sur la formation des personnels de l'Éducation nationale à la laïcité et aux valeurs de la République. La prudente Ligue de l'enseignement avait alors posé cette question : « *Comment comprendre la prévention de l'auteur à l'égard de la diversité ?* » Et de préciser : « *Est-il besoin d'ajouter que ce n'est pas la diversité qui menace l'unité de la société. Ce qui menace notre unité, c'est bien sûr le fanatisme religieux qu'il faut combattre sans faiblesse mais c'est aussi l'inégalité persistante des conditions sociales et les discriminations*<sup>1</sup>. » Nous étions alors

en plein débat sur la loi Séparatisme. J'ai interrogé J.-P. Obin pour savoir s'il ne fallait pas considérer le dualisme scolaire, le financement public de l'enseignement privé, l'éviction de plus en plus prononcée (Parcoursup, réforme du lycée, de l'enseignement professionnel) des enfants issus des classes populaires comme une forme de séparatisme sur des bases confessionnelles et sociales. Question subsidiaire à l'intéressé, ancien inspecteur général : « *Comment face à ces ambiguïtés, pouvez-vous soutenir le vote Macron dès le 1<sup>er</sup> tour ?* » Mais après tout, il n'est pas le seul parmi celles et ceux considéré·e·s comme défenseurs de la laïcité à se faire macroniser ou blanqueriser... La réponse m'a laissé perplexe. Point de

remise en cause du financement du privé, encore moins de la loi Debré l'instituant. Mais des explications sur le fait que des parents, même modestes, avaient recours au privé, que certains établissements privés prenaient en charge des élèves en difficulté. D'où sa proposition : dans un contexte où la hiérarchie catholique est affaiblie par le rapport Sauvé (pédocriminalité dans l'Église), l'État devrait demander que l'enseignement privé prenne sa part des difficultés sociales !

**Voilà comment réserver sa part à la concurrence scolaire, et que le meilleur gagne ! □**

FV

<sup>1</sup> [https://lalieque.org/download/cp\\_ligue\\_Obin062021.pdf](https://lalieque.org/download/cp_ligue_Obin062021.pdf)

## Extension du financement public de l'enseignement supérieur privé

Le dualisme scolaire n'est plus guère remis en cause, il prospère grâce à la manne de la région Normandie et de la métropole Rouen Normandie. Il s'agit pourtant de la séparation de la jeunesse - sur des critères sociaux et confessionnels - entre enseignement public et enseignement privé subventionné par des fonds publics. La manne de la métropole et de la région bénéficiera à deux établissements du supérieur privés dans l'agglomération rouennaise dès la rentrée. En 20 ans, l'enseignement supérieur privé est passé de 100 000 à 560 000 étudiant·e·s.

Le numéro de mai du Mag de la métropole<sup>1</sup> soutient l'utilisation de l'argent public en faveur du privé avec un vocabulaire emprunté au monde du commerce et de l'entreprise : l'attractivité du territoire, faire fructifier les talents, le rayonnement, l'innovation, l'excellence... Dès qu'il a eu connaissance des projets de financement public d'un campus de l'Institut catholique de Paris à Rouen - ICP, route de Neufchâtel et de la première école vétérinaire privée UniLaSalle en France à Mont-Saint-Aignan, le CREAL76 a alerté associations, syndicats, partis et élu·e·s. Si la mobilisation rapide d'une vingtaine d'organisations n'a pas abouti au retrait du projet de financement immobilier par la Métropole pour ces deux projets, il a permis de mettre la question en débat sur la place publique<sup>2</sup>. Les dessous et les enjeux de ces implantations privées révèlent l'emprise confessionnelle, la ségrégation sociale, l'influence délibérément patronale et productiviste. La région Normandie assume une politique en faveur du privé revendiquée dès la candidature d'Hervé Morin à sa tête. Divine surprise : la Métropole colorée à gauche s'est désormais alignée sur l'aide à l'enseignement privé au point de signer un communiqué commun avec la Région le 11 mars pour se féliciter de l'implantation de l'ICP à Rouen avant même que ces collectivités aient délibéré.

### Confessionnel, sélectif, patronal

Le caractère confessionnel de l'Institut catholique de Paris fondé en 1875 est écrit dans sa dénomination ! Région et Métropole financent le projet de travaux immobiliers de la propriété diocésaine où l'établissement privé s'implantera à hauteur de 11 millions €. L'association qui le régit est « sous l'autorité d'une assemblée générale composée de 34 évêques fondateurs ». Le site de l'ICP indique : « L'ICP participe de manière originale à la mission d'évangélisation de l'Église catholique. » Quant à l'école vétérinaire privée UniLaSalle, elle est placée sous la double tutelle des Frères des écoles chrétiennes et... de l'ICP qui sont membres de droit du CA. Jean-Baptiste de La Salle (1651 Reims, 1719 Rouen) est à l'origine des Frères (d'où UniLaSalle) dont le projet éducatif « se réfère aux valeurs évangéliques. » On notera que leur méthode d'enseignement simultané par niveau, encore largement pratiquée, a supplanté l'enseignement mutuel au XIX<sup>e</sup> siècle, forme d'enseignement entre pairs que le pape Léon XII condamnera en 1824.

Si la sélection des étudiant·e·s de l'ICP et de l'école vétérinaire privée ne se fait pas sur la base de leur convic-



tion religieuse, l'existence et le développement de ces deux entités offre une interface à la hiérarchie catholique avec la population conférant un poids politique et institutionnel au culte catholique par ailleurs en perte de vitesse. Le tri social des étudiant·e·s est patent avec des droits d'inscription à 3 000 € par an pour l'ICP et un cursus de 6 ans à 90 000 € pour l'école UniLaSalle. Ce tri social aggrave le séparatisme scolaire, la non mixité sociale (1 000 étudiant·e·s pour le campus ICP) au détriment de l'université publique.

Les grands groupes bancaires, commerciaux, agroalimentaires, industriels soutiennent et sponsorisent ces deux établissements privés. Pour l'ICP, citons Saint-Gobain, Korian (les Ehpad privés !), Meridiam, Bayard, Eurazeo, Caisse d'Épargne, Crédit agricole... Les mécènes d'UniLaSalle, très nombreux, relèvent surtout du secteur agroalimentaire ou agrochimique : Bigard, Crédit agricole, Eurodis semences, Limagrain, Vilmorin, Nestlé, Syngenta mais aussi Areva, Fondation Dassault, Carrefour, Michelin... Ils versent des dons défiscalisés qui grèvent le budget de l'État. Les 11 millions € versés à part égale par la Métropole et la région pour l'ICP manquent cruellement à l'université publique tout comme la subvention de la Métropole destinée à UniLaSalle (une partie non précisée des 25,7 millions € dévolus à 5 projets immobiliers) et celle de la Région votée le 19 mai (une partie non précisée de 2,04 millions € dévolus à 7 projets).

### Conflit d'intérêt, privatisation, agriculture productiviste

Le lobbying d'UniLaSalle pour une école vétérinaire privée a fini par porter ses fruits<sup>2</sup>. Il fallait trouver un support législatif en donnant la possibilité, ce fut fait fin 2020 sous l'impulsion de la sénatrice LR Sophie Primas,



par ailleurs membre du CA et ancienne élève... d'UniLaSalle ! Désormais des établissements privés « peuvent être agréés par le ministère chargé de l'agriculture pour assurer une formation au diplôme d'État de docteur vétérinaire. » Miracle ! Seule la structure UniLaSalle a déposé un dossier pour ouvrir un tel établissement. Le rôle de Sébastien Windsor - l'actuel président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture après avoir présidé celle de Seine-Maritime et celles de Normandie - est prépondérant. Il est aussi président d'UniLaSalle, vice-président de CESE (Conseil économique, social et environnemental), numéro 2 du groupe AVRIL (huile Lesieur, œufs Matines, agrocarburant...). Sébastien Windsor, remercié publiquement par Nicolas Mayer-Rossignol, président de la Métropole, exploite une ferme de 260 ha à Vieux-Manoir près de l'A 28, contigüe à la plate-forme de stockage de 4 150 tonnes de pesticides dont le projet a été annulé par le Conseil d'État<sup>3</sup>. Le soutien à une agriculture productiviste et destructrice du milieu est contesté. Huit ingénieur·e·s formé·e·s à AgroParisTech appellent leurs collègues à « bifurquer » à l'occasion de la remise de leur diplôme le 10 mai : « *Nous voyons plutôt que l'agro-industrie mène une guerre au vivant et à la paysannerie*

*partout sur terre.* » Quant aux vétérinaires, ils s'expriment contre le projet UniLaSalle et pour l'augmentation du nombre d'étudiant·e·s dans les quatre écoles vétérinaires publiques nationales existantes.

**Nous voilà bien loin de l'université publique et de l'intérêt général ? Rien de moins sûr. Les dégâts en matière de lien et de mixité sociales, de concurrence aux formations universitaires publiques accompagnent – avec l'aide de la manne publique – une vision patronale, productiviste, néfaste à l'environnement. Que la droite régionale développe cette vision n'est pas une surprise, qu'une partie de la majorité de gauche de la Métropole lui emboîte désormais le pas est inquiétant quant à la défense du principe de laïcité autrefois partagé. Cet abandon signe aussi celui du combat laïque et social. □**

<sup>1</sup> <https://metropole-rouen-normandie.fr/sites/default/files/publication/2022/MAG72.pdf>

<sup>2</sup> <http://www.creal76.fr/medias/files/rouen-metropole-projet-financement-enseignement-prive-21-mars-2022.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/france/161120/le-parlement-privatise-la-formation-des-veterinaires-sur-fond-de-conflit-d-interets>

<sup>3</sup> <https://www.paris-normandie.fr/id287630/article/2022-03-14/la-societe-odievre-ninstallera-pas-sa-plateforme-de-stockage-vieux-manoir-au#:~:text=Le%20conseil%20d%C3%89tat%20vient%20de%20rejeter%20le%20pourvoi%20de,haut%2C%20%C3%A0%20Vieux%2DManoir.>

Cet appel est signé  
par 50 organisations

## Mineurs en danger à la rue, il est urgent de les protéger !

La période actuelle regorge de discours nauséabonds, politiques et médiatiques, concernant les migrant·es, les sans-papiers et les mineur·es non accompagnés (MNA). Mais dans les régions, les villages, les quartiers, des collectifs, des associations, des milliers de citoyen·nes font vivre au quotidien, par leur solidarité, leur fraternité, une autre réalité.

Nous appelons ensemble à ce que la raison reprenne le pas sur les fantasmes et que l'on revienne sur des données factuelles, notamment sur la réalité vécue par les MNA, et sur les difficultés que rencontrent ces jeunes et leurs soutiens pour faire respecter les exigences de protection liées à leur minorité.

Partout sur le territoire français, se multiplient les situations où la carence des institutions entraîne la mise à la rue, sans droits ni ressources, de mineur·es isolé·es vulnérables et en danger.

Les droits de l'enfant ne se discutent pas, encore moins au profit d'affichages politiques de "lutte contre l'immigration".

Le ou la mineur·e migrant·e est avant tout un·e enfant.

Nous demandons que les responsables institutionnel·les actuel·les et

les candidat·es aux futures élections législatives s'engagent pour que soient respecté·es et appliqué·es :

- la mise à l'abri immédiate de tout·e jeune isolé·e se présentant comme mineur·e, dans les dispositifs de droit commun de la protection de l'enfance (seuls dispositifs habilités à accueillir un·e mineur·e, à même de lui garantir des conditions de vie dignes et un accompagnement socio-éducatif de qualité), les hôtels n'étant pas une solution adaptée

- la reconnaissance et le respect de la présomption de minorité, de l'intérêt supérieur de l'enfant et du droit au recours effectif, la prise en charge des MNA par la protection de l'enfance devant être maintenue le temps qu'une décision judiciaire définitive intervienne

- le respect du droit des mineur·es à bénéficier d'une prise en charge globale et adaptée leur permettant d'accéder à l'ensemble de leurs droits fondamentaux (accompagnement socio-éducatif, financier, juridique, accès à la scolarité, aux soins de santé physique et mentale)

- le maintien de la prise en charge au-delà de 18 ans si la situation l'exige (prise en charge via les contrats jeunes majeur·es ou autres dispositifs si nécessaire)

- la sécurisation de l'avenir, à la ma-

jorité, pour les mineur·es isolé·es étranger·es qui passe par la non-remise en cause de leur identité, la reconnaissance de la validité des documents d'état civil de leurs pays d'origine, l'obtention d'un titre de séjour

Nous demandons notamment le retrait du décret du 30 janvier 2019 sur le fichier d'appui à l'évaluation de la minorité (AEM), qui porte atteinte aux droits des mineur·es non accompagnés et fait de l'accueil et la protection de l'enfance une question policière, au mépris des droits de l'enfant.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le Comité des droits de l'enfant des Nations-Unies, le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel, l'article 375 du code civil consacrent, comme l'a rappelé la Défenseure des Droits en février 2022, le principe selon lequel la personne se déclarant mineure isolée doit être présumée comme telle jusqu'à ce que le ou la juge des enfants (ou la cour d'appel le cas échéant) se prononce.

**Nous demandons que tout·es les mineur·es en France soient pleinement protégé·es et que notre pays respecte enfin ses engagements et ses principes.**

## Après la Bolivie, le Pérou et le Chili, la Colombie va-t-elle, pour la première fois de son histoire, virer à gauche ?

Les élections législatives du 13 mars 2022, en Colombie, ont donné une majorité relative à l'alliance des organisations de gauche, Pacte historique (PH), avec 17 % des voix, devant le parti gouvernemental, Centre démocratique (CD), avec guère plus de 10 %. Le reste des voix se répartit sur une quantité importante de partis du centre et de la droite, très divisés et incapables de constituer une majorité cohérente et gérable. Quel que soit le résultat des présidentielles qui se dérouleront le 29 mai et, éventuellement le 12 juin 2022, ce résultat ne peut être considéré que comme un encouragement à poursuivre les luttes dont il est une des conséquences.

### L'opposition des étudiants

L'actuel président élu en 2018, Ivan Duque, devant le leader de la gauche, Gustavo Petro, n'a pas tardé à cumuler les mécontentements. D'abord en remettant en cause l'accord signé par son prédécesseur Uribe avec les FARC et en faisant assassiner ceux qui tentèrent de s'y opposer. Cette politique déclencha les premières manifestations étudiantes qui furent réprimées dans le sang. Bien loin d'éteindre la contestation, elle l'amplifia et les étudiants redescendirent dans la rue pour défendre leur condition sociale et leur droit à une instruction universitaire gratuite et ouverte à tous<sup>1</sup>. Réclamant la gratuité de certains services publics (cantines, transports en commun, etc.). Ils obtinrent le soutien de la population qui se joignit à leurs manifestations, en 2019, et put constater la violence de la répression policière.

### L'opposition de la population

Sur ces entrefaites, surgit la pandémie du Covid 19. Les autorités sanitaires furent complètement démunies pour la combattre. La plupart des habitations du pays n'étaient pas équipées pour l'organisation d'un isolement sanitaire nécessaire à la lutte contre la contamination du virus. Le nombre de décès fut dans un premier temps impressionnant<sup>2</sup>, même si la vaccination d'une population de 50 millions d'habitants, un an plus tard, put se faire très rapidement et dans de bonnes conditions. Cependant le pays ne disposant pas d'une Sécurité sociale satisfaisante, il fallut payer la note des dégâts causés par l'épidémie. Un projet de réforme de cette dernière aboutissait à ce que le peu de ce qui en existait soit repris par les assurances privées. L'adhésion à une de ces assurances devenait obligatoire pour être admis dans un hôpital. Quant à la dette occasionnée pour juguler la pandémie, elle serait remboursée par un nouvel impôt essentiellement supporté par les classes moyennes et les plus pauvres. Ce fut la raison d'une seconde vague de grèves qui se répandit dans le pays. La mobilisation fut si importante qu'au bout d'une semaine de grève le président Duque dut suspendre son projet sans pour autant le supprimer. C'est dans ces circonstances que s'ouvrit la période électorale.



Gustavo Petro

### Des élections disputées

Entre les élections législatives et les élections présidentielles se déroulent des primaires destinées à élire les candidats qui représenteront les différents partis politiques à cette dernière élection. Les partis politiques sont très nombreux et divisés en Colombie. C'est aussi pourquoi ceux qui représentent le centre sont assez souvent majoritaires. Ils alternent la conquête avec les partis de droite, en profitant de l'alliance avec des petits partis de droite ou de gauche qui leur servent à obtenir une majorité durant les quatre ans d'une mandature. Jusqu'à présent ce système suffisait pour maintenir leur pouvoir. Mais cette année, la crise sanitaire qui a provoqué la crise économique en Colombie et en Amérique du Sud a poussé des millions de Colombiens<sup>3</sup> dans une misère difficilement supportable. L'expérience des luttes aidant, les partis de gauche se sont unis derrière un leader, Gustavo Petro, qui a réussi, nous l'avons vu, pour la première fois dans l'histoire du pays, à remporter une majorité relative au Congrès du pays. Les primaires qui ont porté à la tête de la coalition de gauche le Pacte historique ont été celles qui ont rassemblé le plus d'électeurs. Derrière lui se profile dans les mêmes conditions un candidat, Federico Gutiérrez, qui a rassemblé la droite, excluant le centre traditionnellement majoritaire. Il en résulte qu'un second tour sera vraisemblablement nécessaire pour départager les candidats.

**La mobilisation à gauche en Colombie est aussi forte que les espoirs. Le pays rejoindra-t-il le mouvement démocratique qui se dessine en Amérique latine ?** □

<sup>1</sup> Les étudiants colombiens doivent payer et s'endetter pour leurs études

<sup>2</sup> On parle de 130 000 morts mais les statistiques ne sont pas fiables.

<sup>3</sup> Plus de deux millions.

**Le 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles a eu lieu dimanche 29 mai 2022.** La participation a été de 54,8 % des électeurs. Le candidat de la gauche (Pacte historique) Gustavo Petro arrive en tête avec 40,32 % des voix. Il est suivi - et c'est une surprise - du candidat de l'extrême droite, Rodilardo Hernandez avec 28,20 % des suffrages exprimés. Le candidat de la droite et du centre,

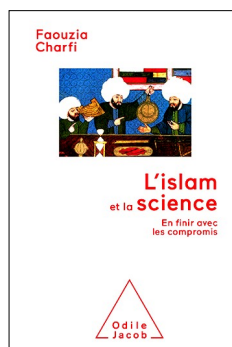
a fait les frais de la gestion catastrophique du pays pendant les quatre années du précédent mandat ainsi que des affaires de corruption qui s'y sont multipliées. C'est la 1<sup>re</sup> fois que celle-ci est éliminée de la participation au 2<sup>e</sup> tour de ces élections présidentielles d'où le choc, dans le pays mais aussi en Amérique latine. Le résultat

final de cette consultation dépendra néanmoins de l'attitude des électeurs du centre et de la droite mais aussi et surtout des abstentionnistes du 1<sup>er</sup> tour qui restent encore les plus nombreux avec 45,2 % des voix.

**Le peuple colombien est assurément à la veille d'un immense espoir et d'un tournant historique qui pourraient bien franchir ses frontières. □**

## Des idées de lecture...

### *L'islam et la science, un livre qui éclaire*



Avec *L'islam et la science*, aux éditions Odile Jacob, Faouzia Charfi nous livre un ouvrage utile et passionnant.

Cette professeure émérite de physique à l'université de Tunis nous propose en effet une dénonciation de l'obscurantisme islamiste, à l'offensive dans de nombreux pays. Elle rappelle ainsi la suppression de l'enseignement

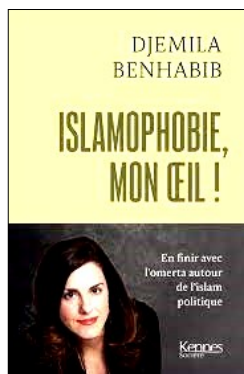
de la théorie de l'évolution dans les lycées de Tunisie (en 2002), excepté dans la filière SVT. Ou en Turquie en 2017, où elle a été qualifiée de « scientifiquement obsolète et pourrie » par le ministre de l'Éducation, pour être remplacée par des cours de religion.

De même, elle s'oppose aux théories qui visent à démontrer que toute la science moderne est contenue dans le Coran, de la bombe H aux « preuves » que la Terre est plate et immobile au milieu de l'univers...

Mais elle veille également à rappeler l'histoire longue, fluctuante et complexe des rapports entre les sciences et l'islam - ou les pouvoirs politiques qui s'en réclament, depuis le VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, en passant par le XIX<sup>e</sup> siècle et le mouvement de la Nahda (*renaissance*) arabe, ou encore par la réception des théories de Darwin au Moyen-Orient.

À lire donc ce « *plaidoyer d'une femme passionnante et passionnée, combattante courageuse de l'universalisme des connaissances, pour une stricte séparation entre foi et recherche scientifique* », selon les mots très appropriés de l'Association française pour l'information scientifique.

### *Islamophobie, mon œil !*



L'islamisme avance à bas bruit, dévoilant au grand jour la fragilité de nos démocraties qui s'effritent, souvent dans l'indifférence, parfois avec la complicité de certaines sphères d'influence. Face à ce phénomène, la peur guide encore trop nos pensées et nos actes. Peur de blesser, peur de choquer, peur de stigmatiser, peur d'être traité de raciste, peur de passer pour un islamophobe.

Cette stratégie victimaire, mise en place au nom du res-

pect d'une prétendue sensibilité, porte lourdement atteinte à nos libertés. On s'efface, on se tait, tandis que d'autres se réveillent la tête lourde, prêts à commettre les pires atrocités. À travers un récit aux touchants accents personnels, Djemila Benhabib situe les enjeux et offre une perspective historique pour comprendre l'escroquerie intellectuelle de l'islamophobie, principal facteur qui entrave l'émergence d'un discours humaniste. Comment réenchanter durablement notre destin commun sinon en reconnaissant à chacun une appartenance à une même humanité ? Car l'universalisme est l'horizon et l'espace où le bonheur des uns s'entrelace avec celui des autres.

Benhabib, Djemila *Islamophobie, mon œil !* Kailash éditions, 2022. 207 p.

### *Lettre à ma génération*



Le manichéisme populiste s'est développé faute de transmission républicaine.

« *Cette absence d'enseignement de ce qu'est l'universalisme a laissé la place à deux discours dominants : d'un côté, un récit xénophobe d'extrême droite qui confond allègrement universalisme et gommage de tout élément d'extranéité et, de l'autre, un discours d'extrême gauche qui considère que l'universalisme n'a été qu'une imposture destinée à faire gagner un communautarisme dominant, celui des blancs.* »

Résoudre cette défiance envers l'universalisme prendra du temps mais est absolument indispensable sous peine de laisser périr tout notre modèle de contrat social. »

El Yafi, Louise. *Lettre à ma génération : la jeunesse face aux extrêmes*. Édition de l'Observatoire

**« Dans une nation qui est dans la servitude, on travaille plus à conserver qu'à acquérir. Dans une nation libre, on travaille plus pour acquérir qu'à conserver. »**

Montesquieu



## Le Cosmos et nous



On apprend avec effarement qu'une proportion considérable de Français n'accorde plus confiance à la science.

Voici une explication - à défaut d'un remède - donnée par Sébastien Carassou docteur en astrophysique dans son ouvrage *Le Cosmos et nous*.

Dans le langage courant, les termes théorie et hypothèse sont souvent confondus, et cela donne lieu à de nom-

breuses situations néfastes pour l'appréhension des connaissances scientifiques. On entend ainsi certaines personnes balayer d'un revers de main des portions entières de notre compréhension du monde, comme la

théorie de l'évolution ou celle du dérèglement climatique d'origine anthropique, sous prétexte qu'elles ne seraient que des théories, au sens où elles ne seraient que des hypothèses sans fondement. Mais en sciences le mot théorie a un sens différent du sens commun. En effet, une théorie s'appuie toujours sur un ensemble de faits qui ont été confirmés à plusieurs reprises par l'observation et l'expérience.

En outre, lorsque les scientifiques font face à plusieurs théories qui expliquent un phénomène avec un degré de précision similaire, ils et elles auront tendance, en règle générale à privilégier la théorie qui fait appel au nombre minimal d'hypothèses. Ce principe de parcimonie revêt une grande importance dans la démarche scientifique.

Sébastien Carassou. *Le Cosmos et nous*. Éditions Équateurs. 19€



## Une brève histoire mondiale de la gauche

Le dernier livre de l'historien israélien, Shlomo Sand, professeur honoraire de l'université de Tel Aviv, aborde un problème prégnant dans l'actualité politique, partout dans le monde, et pour ses historiens : que reste-t-il de la gauche, de ses organisations, de ses combats et de ses idéaux ?

Pour entreprendre une telle recherche, il tente de la définir, à partir des idées qui animaient les « *Levellers* » anglais du XVII<sup>e</sup> siècle, ou celles des députés français qui se rangèrent à gauche du président de l'Assemblée nationale pour s'opposer au droit de *veto* du roi sur les décisions de celle-ci. Ce sont les mêmes qui revendiquèrent l'égalité démocratique mais aussi sociale et c'est à l'évolution de cette histoire, à travers le monde, pendant trois siècles, que s'attache l'universitaire militant.

Ainsi, il balaie méthodiquement les différents courants qui constituent cette gauche : des philosophes des Lumières aux marxistes et autres anarchistes en passant par les utopistes ou les tiers-mondistes et mouvements d'émancipations coloniales. Ils ont un dénominateur commun, la quête d'une égalité sociale afin de disposer d'une réelle liberté politique. C'est pourquoi ils ont aussi une réalité globale à l'échelle de la planète mais encore des particu-

larités nationales qui peuvent s'entrecroiser. C'est donc cette complexité, pour atteindre ou échouer dans ces objectifs, qui est retracée à travers les théoriciens, les acteurs et les dirigeants qui ont mené ces combats. Ainsi sont évoquées les grandes dates de la gauche internationale : 1848, 1864, 1871, 1905, 1917, 1925, 1936, 1944... Cette quête de l'égalité aboutit en Europe et en Amérique du Nord à la construction de l'État social qui essaie d'élaborer une voie pacifique vers une société plus égalitaire et plus juste.

Mais néanmoins, Shlomo Sand, n'hésite pas à évoquer les grandes contradictions de la gauche et notamment, sa grande compromission dans le colonialisme, et un certain nationalisme qui aboutirent à la catastrophe de 1914-1918. Plus près de nous, son incapacité à comprendre les grandes mutations économiques, sociales et culturelles qui s'opèrent dans les sociétés occidentales et à travers la mondialisation font l'objet d'un questionnement quant à la possibilité de fonder une égalité réelle entre tous, sur toute la planète.

C'est avec une indubitable pédagogie, s'adressant au plus large public, que Shlomo Sand nous amène sur ses pistes de recherche. Il nous conseille de constituer un « imaginaire égalitaire » fondé sur la compréhension et la réalité des mouvements sociaux en pleine mutation qui se multiplient sous nos yeux. Celui-ci est l'outil essentiel pour construire la société égalitaire à laquelle nous rêvons.

*Une brève histoire mondiale de la gauche*, Shlomo SAND. Paris, La Découverte, 2022, 312 p.

**« La Laïcité doit se comprendre comme l'édification d'un monde commun aux hommes sur la base de leur égalité et de leur liberté de conscience, assurée par la mise à distance de tous les groupes de pression. C'est pourquoi l'affirmation de la Laïcité ne se construit pas contre le seul cléricalisme religieux, mais aussi contre toute captation ou mise en cause de la chose publique par des intérêts idéologiques ou économiques particuliers. Elle ne se réduit donc pas à une neutralité d'accueil. »**

## Échos d'ailleurs

### Ces guerres qu'on ignore... et qu'on alimente.

Il y a des régimes sanguinaires que l'on dénonce et sanctionne, à juste titre.

Et d'autres, qu'on oublie et qu'on arme.

Ainsi celui de l'Arabie Saoudite.

Le 12 mars dernier, les bourreaux y ont exécuté 81 condamnés dans la journée, un record national.

Rappelons que selon la loi saoudienne, l'homicide, le viol, les attaques à main armée, la sorcellerie, l'adultère, la sodomie, l'homosexualité et l'apostasie sont passibles de la peine de mort.

Parmi les exécutés de ce 12 mars, on trouve des participants à des manifestations interdites... et quelques houthis yéménites, rappelant que le royaume saoudien mène une guerre effroyable au Yémen depuis 2015, y semant la destruction, la famine et la mort.

Selon l'UNICEF, toutes les dix minutes, un enfant y meurt.

Sur ce conflit terrifiant, Jeannette Bougrab vient de sortir un ouvrage au titre éloquent : *Un silence de mort : la salle guerre oubliée du Yémen*.

Tout cela n'empêche pas la France de vendre des armes au régime de Ryad : pour 703 millions d'euros en 2021, c'est notre meilleur client...

Allez, une "bonne nouvelle" tout de même : le 13 mars, le blogueur féministe et libre-penseur Raif Badawi était libéré des geôles saoudiennes, après 10 ans de prison et cinquante coups de fouet (sa peine en prévoyait mille). Il y avait été envoyé sous prétexte d' "insulte à l'islam », en réalité pour sa dénonciation de la tyrannie étouffante des religieux.

Il reste toutefois interdit de sortie du territoire. □

Courriers CGT, FSU, Solidaires et UNSA à propos d'arrestations intervenues en Iran.

À Monsieur le Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed Ali Khamenei

Téhéran, République islamique d'Iran

Paris, le 23 mai 2022

Monsieur le Guide suprême,

Nous nous adressons encore une fois à vous à propos d'arrestations intervenues en Iran.

D'après les informations qui nous sont parvenues, plusieurs dizaines de personnes, dont de nombreux enseignants et enseignantes, ont été récemment placées en détention sous des allégations fallacieuses. Parmi eux/elles Anisha Asadollahi, Reyhaneh Ansarinejad, Keyvan Mohtadi, Rasoul Badaghi, Jafar Ebrahimi, Eskandar Lotfi, Mohammad Habibi, Mohsen Omrani, Shaban Mohammadi, Masoud Nikkhah, Mahmoud Malaki, Reza Amanifar, Asghar Hajeb and Hadi Sadeghzadeh. Réza Shahabi, syndicaliste des autobus de Téhéran et de sa région fait également partie des personnes arrêtées. Il avait été invité à plusieurs reprises en France par des organisations de notre collectif intersyndical.

L'article 22 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR), ainsi que l'article 8 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) protègent en effet le droit de constituer des syndicats, de s'affilier à eux et de rencontrer des syndicalistes d'autres pays.

L'Iran est signataire de ces deux traités.

L'Iran est aussi membre de l'Organisation internationale du Travail (OIT), mais elle ne respecte pas ses engagements pris dans le cadre des conventions internationales de l'OIT, qui reconnaissent et protègent de tels droits.

Nous demandons instamment la libération immédiate de toute personne détenue en relation avec des activités syndicales.

Nous vous prions de croire, votre Excellence, en notre considération distinguée.

Confédération générale du travail (CGT)

Fédération syndicale unitaire (FSU)

Union syndicale Solidaires

Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

Copie à:

Monsieur Ebrahim Raïssi, Président de la République islamique

Monsieur Gholam-Hosein Mohseni Ejéi, Directeur du Pouvoir Judiciaire

Monsieur l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran à Paris

Guillaume  
**La chronique  
de Rahan**  
LECOINTRE

## Rahan est en deuil : Jean-Michel Sahut a rejoint le « territoire des ombres. »

Face à l'inéluctabilité de la mort, le biologiste qui trouverait que la vie est belle se console en se disant que, pour que la vie se maintienne, il faut que la mort survienne. Face à l'usure matérielle des individus biologiques, un lignage généalogique ne dure dans le temps que parce que les individus usés sont remplacés par de nouveaux. Pas besoin d'être un grand scientifique pour constater la nécessité du remplacement des générations. Cela ne consolera pas grand monde en vérité, car nous sommes tous naturellement égocentrés. Nous avons envie de vivre, et l'état de mort nous est inimaginable, voire scandaleux. Nous ne souhaitons pas voir nos amis mourir : perdre ceux que nous aimions nous peine. Sans aucun doute, cette douleur touche tout le monde. Elle est universelle, et s'étend même au-delà de l'humain, chez d'autres animaux.

Mais bien au-delà de la science, il est des moyens philosophiques de se consoler. Si on aime la nature, on se dit qu'on lui rendra les atomes qu'on lui a empruntés. Comme le disait Diderot dans une lettre à Sophie Voland en 1759<sup>1</sup> : « *La seule différence que je connaisse entre la mort et la vie, c'est qu'à présent vous vivez en masse et que, dissous, éparés en molécules, dans vingt ans d'ici vous vivrez en détail* ». Pensée qu'il glisse malicieusement dans les divagations de son ami d'Alembert dans sa pièce « Le rêve de d'Alembert » (1769) : « *Et la vie ?... La vie, une suite d'actions et de réactions... Vivant, j'agis et je réagis en masse. Mort, j'agis et je réagis en molécules...* ». Cela dit, l'emprunt des atomes est de courte durée, car nous remplaçons en permanence nos atomes.

Jean-Michel Sahut, en bon esprit rationaliste et rigoureux, eût apprécié qu'on rappelât cet état de fait. Le vivant lui a fait crédit d'un pool d'atomes en renouvellement, mais ce crédit fut de très courte durée en comparaison à l'extraordinaire durée de l'arbre généalogique du vivant, témoignage de biologiste professionnel.

L'inéluctabilité de la mort faisait chanter à Jacques Brel : « *De chrysanthèmes en chrysanthèmes, les autres fleurs font ce qu'elles peuvent* », « *J'arrive ! Bien sûr J'arrive ! Mais ai-je jamais rien fait d'autre qu'arriver* » ? Ces paroles me touchent parce qu'elles traduisent une incroyable humilité. Quelle qu'ait été la passion de Jacques Brel à écrire ses textes et à chanter, quelles que soient l'application et l'honnêteté que l'on met dans ses actions, quelle que soit la force de ses convictions, elles nous rappellent à notre condition de mortels obligatoires. Jean-Michel, homme de convictions, n'aurait rien eu à objecter là-dessus, j'en suis certain.

Rahan se trompe : il n'y a nul « territoire des ombres ». Il aurait plu au mécréant qu'on rappelât un autre état de fait : lorsque les atomes se dispersent, les propriétés émergentes qu'ils sous-tendaient se dispersent aussi : coordination cellulaire, régulations physiologiques, état mental, conscience de soi et des autres... Non, Jean-Michel, je ne vais pas te faire l'offense de faire croire au public que tu es parti quelque part. Tu n'es plus nulle part ! Sauf dans nos mémoires et nos cœurs, et c'est ce qui t'aurait fait le plus plaisir, car il s'agit là de la continuité de la fraternité. Dans tes écrits, aussi : ça, c'est la postérité. Tu n'aurais pas renié ce philosophe matérialiste qui écrivait dans *Éléments de Physiologie* : « *Il n'y a qu'une vertu, la justice ; qu'un devoir, de se rendre heureux ; qu'un corollaire, de ne pas se surfaire la vie, et de ne pas craindre la mort.* » L'audacieux Diderot, bien entendu ! □

<sup>1</sup>Correspondance, V, 171.

Note : le combat laïque n'est pas une prescription collective d'athéisme. C'est la défense de la liberté de conscience privée associée à la neutralité métaphysique dans le champ politique. Ce billet est écrit à titre personnel.

### Disparition de Diana Armengol-Markarian

La disparition de Diana Armengol-Markarian le 8 mai est une grande perte pour le mouvement de défense des libertés fondamentales et de solidarité avec les étrangers. Nous saluons sa capacité d'écoute, son engagement concret comme la pertinence de ses avis lors des réunions et mobilisations communes. Diana a été présidente de la section de Rouen de la Ligue des droits de l'homme. L'an dernier elle déclarait dans une interview pour le magazine de la Métropole : « *Notre mouvement est généraliste, laïque et a-partisan.* »

Voici le lien vers une émission de décembre 2016 de la radio HDR sur le thème de la laïcité avec la participation du CREAL76, du Grand Orient de France, de La Libre Pensée et d'un rabbin : <https://www.radiohdr.net/2017/02/14/la-laicite/>

**« Le bonheur humain n'est pas tant le produit des grands coups de bonne fortune qui arrivent rarement, que celui de petits avantages qui ont lieu tous les jours. »**

Benjamin Franklin